



PRÉFET DE CORSE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de Corse

Service Biodiversité, Eau et Paysages  
(SBEP)

Division Eau et Mer  
(DEM)

Nos réf. :

Vos réf. : PV/MB 15-DIR-15 021A

Affaire suivie par : Julia Culioli

Tél. : 04 95 30 13 83 – 0 627 632 501

Courriel : [julia.culioli@developpement-durable.gouv.fr](mailto:julia.culioli@developpement-durable.gouv.fr)

Ajaccio, le 15 octobre 2015

Le Préfet de Corse,

à

Monsieur le Directeur de l'Office de l'environnement  
de la Corse

**Objet :** Accord sur le plan de gestion de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia

Par courrier visé en référence, vous avez bien voulu me transmettre le plan de gestion 2014-2018 de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia, document qui a reçu l'avis favorable du comité consultatif lors de sa séance du 21 janvier 2014.

La réalisation d'un plan de gestion découle d'une obligation réglementaire pour les gestionnaires de réserves naturelles. Le plan de gestion ainsi réalisé est le fruit d'un investissement fort des agents de la réserve naturelle avec le souci marqué d'une collaboration étroite et proactive avec les instances de gouvernance de la réserve, notamment son conseil scientifique, mais aussi les administrations et établissements de la région et de l'État impliqués.

Le document, établi sur la base de la méthodologie d'élaboration des plans de gestion, alors en cours de révision et pour laquelle les expériences sont encore peu nombreuses, a bénéficié de la collaboration de Réserves Naturelles de France pour la structuration de l'arborescence. Cette dernière décrit de manière claire et logique la structure du plan de gestion, et le gestionnaire peut être cité en exemple pour sa réalisation.

Ce travail a permis une mise à jour approfondie des connaissances dans le diagnostic, et décrit de manière complète les habitats et espèces présents sur le site.

L'étang de Biguglia, situé dans un bassin d'activités important hors périmètre d'intervention du gestionnaire, jouit d'un contexte difficile nécessitant une approche intégrée et globale pour définir les objectifs. Les enjeux définis dans le plan de gestion (*Préserver la fonctionnalité de la zone humide dans un contexte urbain et Poursuivre l'intégration durable de la réserve naturelle dans son socio-écosystème pour concilier protection et conservation avec la fréquentation*) traduisent cette approche.

Des objectifs à long terme découlent des enjeux et sont déclinés en 26 objectifs de gestion repris à travers 60 opérations (hors opérations administratives transversales). L'ensemble répond de manière satisfaisante aux exigences de conservation, de restauration, d'entretien ou de surveillance des habitats naturels et vise la conservation de la biodiversité et le maintien de l'intégrité de la réserve naturelle. Ces objectifs sont conformes aux principes du décret qui a entériné la création de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia en 1994 et tiennent compte des activités autorisées par ce décret. La définition d'indicateurs de suivi permettra de vérifier l'atteinte des objectifs.

Ce 3<sup>ème</sup> plan de gestion est ambitieux en matière d'objectifs écologiques et de valorisation pédagogique: Il s'inscrit dans la continuité des actions engagées depuis le classement du site en réserve naturelle pour les suivis, notamment les suivis ornithologiques et floristiques, et affirme la volonté d'améliorer les connaissances sur les groupes moins connus (chiroptères, odonates...). Par ailleurs, la lutte contre les espèces invasives est affichée comme une priorité du gestionnaire. L'amélioration de la qualité de l'eau est l'objectif essentiel mais nécessite la prise en compte de l'ensemble du bassin versant sur lequel le gestionnaire n'a pas systématiquement la maîtrise et ne dispose pas de tous les leviers d'action.

Aux delà de ces éléments, il me semble utile de prendre en considération quatre observations formulées par Madame Pergent-Martini, Présidente du Conseil scientifique de la réserve et rapporteur du dossier devant le comité consultatif :

- la volonté d'accroître l'attractivité du site pour les visiteurs, générée par les aménagements réalisés, qui ne doit pas nuire à la quiétude nécessaire à l'atteinte des objectifs de gestion, et nécessite de rester vigilant en privilégiant l'accueil en périphérie du site ;
- la recherche de collaborations avec des scientifiques qui facilitera la réalisation des actions pour lesquelles le gestionnaire ne dispose pas des compétences en interne, et reste en adéquation avec le rôle de laboratoire attendu dans les réserves naturelles ;
- la connexion avec la mer qui constitue un élément important du fonctionnement de l'étang et la dynamique sédimentaire au niveau du grau mérite d'être approfondie dans une approche prospective afin de mieux prendre en compte les évolutions futures de l'espace, y compris les changements globaux ;
- l'identification des indicateurs qui devra être vérifiée au cours du plan de gestion.

Enfin, je vous rappelle qu'outre l'accord sur ce plan de gestion, plusieurs actions décrites dans le document devront faire l'objet d'autorisations spécifiques au titre de différentes réglementations (modification de l'état ou de l'aspect de la réserve naturelle, activités réglementées par le décret).

Sous réserve de la prise en compte des éléments qui précèdent, et conformément à l'article R.332-61 du code de l'environnement, je vous donne mon accord pour l'approbation et la mise en œuvre du plan de gestion de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia.

pp Le Préfet,

Pour le préfet de Corse  
le secrétaire général  
pour les affaires de corse

François LALANNE

Copie à : Monsieur le préfet de la Haute-Corse